

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MIS

OBJET : Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et le Centre Communal d'Action Sociale pour un marché de services portant sur des prestations de sécurité incendie et de surveillance/gardiennage ponctuels.

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et le Centre Communal d'Action Sociale organisent de nombreuses manifestations dans les salles de spectacles et les espaces publics. L'organisation de ces festivités nécessite, entre autre, le recours à des prestations ponctuelles de service liées à la sécurité incendie et/ou à la surveillance/gardiennage.

A ce jour, chaque service en charge de l'organisation d'une manifestation gère individuellement la recherche et la passation de ces prestations.

Il s'avère que cette organisation entraîne des questionnements sur les qualifications des entreprises retenues, et une perte d'efficience qui pourrait être compensée par la mise en place d'une centralisation des besoins et des contrats.

A cet effet, un marché à bons de commande sera passé afin que la commune, la CAPC, et le CCAS, lorsqu'ils organisent une manifestation sportive, culturelle, festive ou événementielle, dans un Etablissement Recevant du Public ou dans un espace public, puissent avoir recours aux prestations de sécurité nécessaires.

Afin de centraliser ces tâches et de mutualiser les moyens, il est proposé de créer un groupement de commande entre la commune, la CAPC et le CCAS, et d'établir une convention.

Le montant global des dépenses pour les 3 collectivités est estimé à 40 000 € TTC par an.

* * * * *

VU l'article 8 du code des marchés publics relatif aux groupements de commandes ,

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement ;

CONSIDERANT la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants ,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 17 octobre 2013

n° 6

page 2/2

commission d'appels d'offres (C.A.O) du groupement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault, de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et du Centre Communal d'Action Sociale pour consulter les entreprises,
- d'approuver la désignation de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes ci-jointe,
- de procéder à l'élection de deux membres de la C.A.O représentants la commune de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative :
 - M. MIS
 - M. MEUNIER
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché avec les candidats retenus.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 22/10/2013 n° 6772
Publié au siège de la mairie, le 21/10/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER